



N°38/2023/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	04/08/2023
Date d'affichage	04/08/2023
Date de séance	10/08/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le dix- du mois d'août à 16 heures 30.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION	
					POUR	CONTRE		
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	05	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint		X	Annabella TERAITETIA	X		
Absents	06	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	27	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	27	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°38/2023/CTE <i>Nouvelle répartition des bureaux de vote de la commune associée d'AFAAHITI-TARAVAO</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint		X	Mapuna DOMINGO	X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X				X	
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X				X	
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X				X	
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal		X				
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X				X	
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X				X	
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X				X	
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X				X	
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X				
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X				X	
		PATER Marcel, Conseiller Municipal	X				X	
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X				X	
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X		Mario SIE	X	
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale		X				
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Fa Boone		X				
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X				X	
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X				X	
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X		Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU	X	
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X				X	
	ATANI Hérol, Maire-Délégué de Pueu	X				X		
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X				X		

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION
N°38/2023/CTE

OBJET : Nouvelle répartition des bureaux de vote de la commune associée d'AFAAHITI
TARAVAO

PJ : 6

Le corps électoral de TARAVAO est maintenant composé de plus de 5070 inscrits, ce qui implique d'accroître le nombre de bureaux de vote et redéfinir la compétence géographique de chacun.

En effet pour le bon déroulement des opérations de vote, les services du haut-commissariat fixent, dans une fourchette de 800 à 1000, le nombre d'électeurs rattaché à chaque bureau de vote.

Je vous propose de répartir les électeurs inscrits dans la commune dans cinq bureaux de vote, selon la sectorisation suivante :

- Bureau 1 : secteur d'AFAAHITI, RT3 du PK 1 au PK 6.500 (côté mer et montagne) avec le lotissement RAIMATEA soient 1196 électeurs.
- Bureau 2 : RT2 de la limite de la Commune jusqu'au PK 53 côté montagne, RT1 de la limite de la Commune au PK 60 côté montagne, RT4 jusqu'au PK 2.500 côté mer et RT3 jusqu'au PK 1 côté mer soient 1146 électeurs.
- Bureau 3 : Taravao route du plateau du PK 0 au PK 1.300 avec les lotissements TEUEUE, OHITEITEI, KIA ORA, la résidence VAIMARUIA et la terre TEIVIHONU face à la montée du plateau soient 936 électeurs
- Bureau 4 : Plateau de Taravao du PK 1.300 au PK 6 avec le lotissement MARAEAPAI et la dorsale d'AFAAHITI soient 908 électeurs
- Bureau 11 : Centre de Taravao délimité à l'ouest par la RT4 jusqu'au PK 2.500 côté montagne avec les lotissements CHIN FOO, VAIMEAMEA, TEVIHONU privé, TEVIHONU social et PROTESTANT soient 884 électeurs

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis.



Commune de Taiarapu-Est

DELIBERATION N° 38/2023/CTE du 10/08/2023

**Approuvant la nouvelle répartition et la localisation des bureaux de vote
de la commune associée d'AFAAHITI – TARAVAO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la Commune :**

- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la circulaire n° 26/BAC du 3 Mai 1976 relative à l'application de l'arrêté n° 5.301/BAC/FT du 24 décembre 1974 portant transfert de services et charges aux communes du Territoire ;
- Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 sus - visée ;
- Vu la loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre - Mer ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu l'article R.40 du code électoral ;
- Vu le courrier N°HC / 661 / DIRAJ /BRE/ du 20.06.2023
- Oui l'exposé du Maire ;

**En sa séance du 10/08/2023
ADOpte**

Article 1 : Le conseil municipal approuve la répartition des bureaux de vote de la commune associée d'Afaahiti, à compter de l'exécution de la présente, définie comme suit:

- **Bureau 1 :** Secteur d'AFAAHITI, RT3 du PK 1 au PK 6.500 (côté mer et montagne) avec le lotissement RAIMATEA soient 1196 électeurs.
- **Bureau 2 :** RT2 de la limite de la Commune jusqu'au PK 53 côté montagne, RT1 de la limite de la Commune au PK 60 côté montagne, RT4 jusqu'au PK 2.500 côté mer et RT3 jusqu'au PK 1 côté mer soient 1146 électeurs.
- **Bureau 3 :** Taravao route du plateau du PK 0 au PK 1.300 avec les lotissements TEUEUE, Ohiteitei, Kia Ora, la résidence Vaimaruia et la terre TEIVIHONU face à la montée du plateau soient 936 électeurs.
- **Bureau 4 :** Plateau de Taravao PK 1.300 au PK 6 avec le lotissement MARAEAPAI et la dorsale d'AFAAHITI soient 908 électeurs

- **Bureau 11** : Centre de Taravao délimité à l'ouest par la RT4 jusqu'au PK 2.500 côté montagne avec les lotissements CHIN FOO, VAIMEAMEA, TEIVIHONU privé, TEIVIHONU social et Protestant

Article 2 : Les deux bureaux de vote seront localisés au hangar du service technique de la mairie de Taravao.

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication ; La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé-recours citoyens accessibles depuis le site www.telecours.fr

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations



Le Maire,

Anthony JAMET

Le Maire de la Commune de TAIARAPU EST, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française le..... 14 AOUT 2023

FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU DE VOTE
DE AFAAHITI

Commune : TAIARAPU-EST

Commune associée : AFAAHITI

Appellation du bureau de vote : **AFAAHITI 3**
Numéro du bureau de vote : **03**

Lieu précis d'implantation : **Mairie de TARAVAO – Hangar du service Technique**

N° de téléphone du bureau de vote : 40.54.78.82
N° de fax du bureau de vote : 40.54.78.82

Limites géographiques : **Taravao route du plateau PK 0 au PK 1.300 avec les lotissements TEUEUE, OHITEITEI, OLIVER, KIA ORA, la résidence VAIMARUIA et la terre TEIVIHONU face à la montée du plateau**

Nombre d'électeurs inscrits relevant du bureau de vote : 936



FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU DE VOTE
DE AFAAHITI

Commune : TAIARAPU-EST

Commune associée : AFAAHITI

Appellation du bureau de vote : **AFAAHITI 4**
Numéro du bureau de vote : **04**

Lieu précis d'implantation : **Mairie de TARAVAO – Hangar du service Technique**

N° de téléphone du bureau de vote : 40.54.78.82
N° de fax du bureau de vote : 40.54.78.82

Limites géographiques : **Plateau de Taravao du PK 1.300 au PK 6 au-dessus du lac Vaiufaua avec les lotissements Bennett VAN BASTOLAER, Osmond JAMET, CROISIÉ et la servitude TANERPAU Puis du PK 6 au PK 1 de la dorsale d'AFAAHITI avec les lotissements MARAEAPAI (comprenant les résidences TOARERE, MARUMARUTUA, MARUTEA, BORDES), HOPEUME, RAUVAU et ATIHIVA**

Nombre d'électeurs inscrits relevant du bureau de vote : 908

FICHE D'IDENTIFICATION DU BUREAU DE VOTE
DE AFAAHITI

Commune : TAIARAPU-EST

Commune associée : AFAAHITI

Appellation du bureau de vote : **AFAAHITI 11**
Numéro du bureau de vote : **11**

Lieu précis d'implantation : **Mairie de TARAVAO – Hangar du service Technique**

N° de téléphone du bureau de vote : 40.54.78.82
N° de fax du bureau de vote : 40.54.78.82

Limites géographiques : **Centre de Taravao délimité à l'ouest par la RT4 jusqu'au PK 2.500 côté montagne avec les lotissements CHIN FOO, VAIMEAMEA, TEIVIHONU privé, TEIVIHONU social et Protestant.**

Nombre d'électeurs inscrits relevant du bureau de vote : 884

